

Nemo censetur ignorare legem*

G. Lesur

© Springer-Verlag France 2014

Les aphorismes, sentences ou citations sur la justice sont nombreuses, depuis le « Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir » – tirés des *Animaux malades de la peste* de Jean de la Fontaine – au célèbre « La justice militaire est à la justice ce que la musique militaire est à la musique » de Groucho Marx en passant par l'inévitable « Nul n'est censé ignorer la loi ». Cette dernière citation, la plus concise et précise, et qui a l'avantage d'être connue de tout un chacun, est le justificatif premier de ce dossier juridique que le comité de rédaction d'*Acta Endoscopica* et le conseil d'administration de la SFED ont souhaité vous faire partager.

Naturellement, ce dossier juridique, contrairement aux autres auxquels on retourne volontiers pour vérifier un point ou s'informer sur une technique nouvelle, est le seul que l'on aimerait ne jamais avoir à consulter, une fois sa lecture initiale achevée... Mais il vaut mieux prévenir que guérir... et cet aphorisme, d'abord adapté à la pathologie, l'est aussi pour ce domaine juridique ô combien délicat et sensible. En tout cas, un grand merci, en même temps qu'un salut amical, à Isabelle Joly-Le-Floch, la très active présidente de la « Commission juridique de la SFED », qui a coordonné la rédaction de ce dossier. Son éditorial vous éclairera sur les thèmes abordés dans ce dossier mais aussi sur les nombreuses activités de cette importante commission de la SFED. À n'en pas douter, ce dossier riche, précis et important vous fera réagir et c'est tant mieux !

Mais les autres contenus de ce numéro entreront également en résonance avec cette thématique juridique. En effet, quoi de plus délicat et potentiellement conflictuel que le

maniement des nouveaux anticoagulants ? Christian Boustière, un expert dans ce domaine qui bouge en permanence, nous livre dans ce numéro les dernières informations sur ce sujet important. Par ailleurs, qui d'entre nous n'est pas au minimum inquiet, voire anxieux, lorsqu'il se prépare à injecter de la colle dans des varices gastriques ? Cette inquiétude concerne bien entendu d'abord le malade, mais également l'endoscope, qui peut être abîmé par l'aspiration inopportune de colle, et le personnel d'endoscopie qui doit être efficacement protégé lorsque ce type de traitement est réalisé. Élodie Cesbron-Métivier, qui exerce au centre hospitalier universitaire d'Angers, nous livre dans ce numéro les secrets d'un bon traitement par la colle. Quant à Denis Heresbach, il poursuit sa réflexion sur les recommandations de dépistage du cancer colorectal en prônant régulièrement leur actualisation au fur et à mesure que les données fournies par les nouvelles études s'accumulent.

Enfin, vous trouverez également dans ce numéro deux nouvelles recommandations, l'une sur la place des prothèses coliques dans le cancer colorectal qui est un travail élaboré conjointement par la commission « Endoscopie et cancer » de la SFED et la « Fédération Française de Cancérologie Digestive », et l'autre sur la prévention du cancer de l'estomac réalisée par les commissions « Prévention des cancers digestifs par endoscopie » de la SFED en collaboration avec la commission du même nom du CREGG. Car la SFED a un rôle de plus en plus fort et lisible en cancérologie digestive et l'union de nos énergies à celles des autres sociétés ne peut qu'aider à mieux combattre ce qui reste encore un fléau.

Bonnes lectures !

G. Lesur (✉)
Hôpital Ambroise Paré, F-92100 Boulogne-Billancourt
e-mail : gilles.lesur@apr.aphp.fr

• « Nul n'est censé ignorer la loi »